

Des sénateurs vigilants

L'urgence sanitaire ne peut pas tout justifier. Faut-il le mettre sur le compte de la fièvre ? Ou d'une volonté de profiter d'une situation exceptionnelle ? Toujours est-il que plusieurs dispositions contenues dans les projets de loi du gouvernement risquent de remettre en cause les libertés individuelles ou collectives, ainsi que les droits des salariés.



Groupe Socialiste du Sénat

Attentifs au respect des libertés

être prononcée, comme s'y est, par ailleurs, engagé le gouvernement. Si ce n'est pas possible, un lieu d'hébergement respectueux de la vie privée et familiale de la victime des violences devait lui être garanti.

Des mesures relatives au droit du travail allaient bien au-delà des impératifs sanitaires. Ce fut le cas, en particulier, pour l'article qui permettait à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés.

Le groupe socialiste a voulu limiter cette mesure à la durée de la crise sanitaire et aux entreprises en difficulté et défendu la négociation.

Ce dispositif ne devait pas être l'occasion d'ouvrir la porte à une réduction disproportionnée et généralisée des droits des travailleurs aux congés.

Enfin, le groupe socialiste a déposé plusieurs amendements afin que les périodes de chômage partiel soient prises en compte dans le calcul de la retraite et puissent donner lieu à des trimestres cotisés. En effet, avec le prolongement du chômage partiel sur une longue période, notamment pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, de nombreux salariés risquent de perdre des trimestres de cotisation.

À chaque fois, les sénatrices et sénateurs socialistes s'y sont opposés et ont proposé des amendements. Le projet de loi sur l'urgence sanitaire prévoyait notamment de nouvelles mesures d'isolement et de mise en quarantaine pour les personnes malades de la Covid-19. Le groupe socialiste n'était pas opposé à ces mesures sanitaires. Il a cependant voulu les encadrer. En effet, le placement à l'isolement ou la mise en quarantaine devait être prononcé par le préfet, sur proposition de l'Agence Régionale de Santé. Dans le dispositif proposé par le gouvernement, aucun contrôle de cette privation de liberté n'était prévu.

C'est pourquoi les sénateurs socialistes ont proposé de prévoir une saisine automatique du juge des libertés et de la détention, qui serait ainsi appelé à statuer dans les quarante-huit heures.

Par ailleurs, les sénatrices et sénateurs socialistes sont également intervenus pour que la question des violences intrafamiliales soient prises en compte dans le cadre du confinement. Suite à leurs amendements, le Sénat a adopté une évolution des textes pour qu'une victime de violences conjugales ou alléguant lesdites violences, ne puisse être placée et maintenue en isolement avec l'auteur des violences. L'éviction du conjoint violent devant prioritairement



Fiers de l'avoir abolie

« Nous sommes fiers de vivre dans un pays qui a renoncé à la peine de mort ». Voilà ce que nous devons régulièrement réaffirmer haut et fort.

Car, ne nous y trompons pas : l'inscription de l'abolition dans la Constitution (Art 66-1) ou la ratification par la France de traités internationaux n'ont pas clos le débat pour les populistes qui ne s'embarrassent pas de considérations, juridiques ou diplomatiques, lorsqu'il s'agit de récupérer les passions de l'opinion.

À nous, donc, de rappeler ces éléments institutionnels pour expliquer pourquoi il ne peut pas y avoir de référendum sur le rétablissement de la peine de mort, même pour des crimes particulièrement odieux. Mais surtout d'expliquer que la peine capitale est à la fois inefficace et immorale. On pouvait croire ce combat définitivement gagné. Il n'en est rien. À nous d'être dignes de nos prédécesseurs qui ont su trouver les mots pour tourner les pages sanglantes de notre justice.

PS29

Comment faire valoir nos droits culturels

Comment passer de la culture pour tous à la culture avec tous? Peut-on compter sur le ministère de la Culture pour faire respecter les droits culturels? Et comment, alors qu'elle fait partie intégrante de notre culture, favoriser et amplifier l'usage de la langue bretonne? Voilà en partie l'objet du webinaire organisé le 19 septembre par le BREIS.



Il faut donner du temps au temps

«**Nous participons aujourd'hui à la quatrième visioconférence dans le cadre de la préparation du projet régional**», a rappelé Forough Salami Dadkhah en préambule de ces échanges. À l'issue de cette série de webinaires, au mois de novembre, le BREIS tiendra une journée de travail pour effectuer une synthèse des interventions, ainsi que des contributions réalisées par les conseillers régionaux ou les sections afin d'enrichir le projet que les socialistes défendront pour les prochaines élections régionales.

«**À quoi sert la culture?**», a tenu à rappeler Jean-Michel Le Boulanger, vice-président du Conseil régional. Elle doit répondre à trois enjeux. D'abord participer à l'émancipation individuelle de chacun, parce que nous ne pouvons pas être réduit à un rôle de consommateur.

«**Il faut passer de "la culture pour tous" à "la culture avec chacun".**»

Ensuite, elle doit permettre de «**faire société ensemble**» ce qui implique un partage d'émotions, mais aussi la possibilité pour chacun d'avoir accès à toutes les formes de cultures, celles dites savantes mais aussi aux cultures populaires.

Enfin, la culture doit permettre de «**faire humanité ensemble**» en

rappelant que nous n'avons qu'une terre et que nous formons la même humanité. En ce sens aucune culture n'est figée et toutes s'enrichissent des apports des autres.

«**Le Breton est un trésor qu'il faut partager.**»

Le ministère de la Culture a-t-il permis d'atteindre les objectifs fixés au début la V^e République, à savoir démocratiser l'accès à la culture? Oui, en partie, puisque le nombre de salles s'est considérablement développé. Mais, si la plupart des Bretonnes et des Bretons peuvent rapidement se rendre dans une salle de spectacle, peut-on pour autant parler de démocratisation de la culture? Et peut-on considérer que les Françaises et les Français sont égaux alors que le ministère de la Culture subventionne prioritairement les projets de la région parisienne? Car force est de constater qu'une grande partie de la population ne se considère toujours pas concernée par l'offre culturelle. Il faut sans doute passer à une logique plus qualitative que quantitative, comme l'ont expliqué Jean-Michel Le Boulanger et Béatrice Macé, directrice des *Transmusicales* de Rennes, en mettant en avant la notion de «**droits culturels**».



Bernez Rouz : inspirons-nous de ce qui fonctionne

«**On passerait ainsi d'une logique de "faire pour des publics", à une logique de "faire avec des personnes" ce qui change totalement la manière de penser les politiques culturelles.**» La culture est l'un des rares domaines où la plupart des collectivités locales peuvent intervenir. Il convient donc qu'elles se coordonnent. Et qu'elles desserrent l'étau qu'elles ont imposé au monde de la culture. «**On ne peut pas évaluer un programme culturel au nombre de représentations ou de spectateurs qu'il attire**», a insisté Jean-Michel Le Boulanger. «**C'est beaucoup plus complexe. Il faut donner du temps aux**

compagnies et mettre fin à la logique du chiffre.»

Cette nouvelle logique nécessite une décentralisation plus aboutie et la reconnaissance du droit à l'expérimentation pour les collectivités locales.



Un enjeu majeur pour la Bretagne

Le mandat régional 2021-2027 sera déterminant pour le développement de la langue bretonne. On compte environ 200 000 locuteurs bretons aujourd'hui. Dans vingt ans, ils seront 100 000. «**Il ne faut surtout pas passer sous cette barre des 100 000**», a prévenu Bernez Rouz, président du conseil culturel breton. D'autres pays européens ont montré qu'il est possible de développer les langues régionales. À condition que les collectivités locales concernées s'en donnent les moyens.

Leur action doit se développer dans trois directions. D'abord, bien sûr, l'école. «**Il faut s'inspirer de ce qui marche**», a indiqué Bernez Rouz, faisant référence au Léon, dans le secteur de Plouguerneau Lesneven. «**Chaque commune a une filière bilingue qu'elle appartienne à l'école publique, à l'école privée ou à Diwan.**»

On compte environ 20 000 élèves dans les classes bilingues. «**Nous avons la chance de pouvoir compter sur la diversité des filières (publique, privée, Diwan) et des méthodes pédagogiques (immersion ou pas)**», a insisté Rémi Toulhoat, président de *Div yezh Breizh*, le réseau bilingue public Français-Breton. «**Le Breton est un trésor qu'il ne faut pas garder pour soi, mais qu'il faut partager.**»

À côté de ces aspects éducatifs et médiatiques, il convient tout de même que l'État garantisse constitutionnellement le statut des langues régionales. Malheureusement, le chef de l'État ne semble pas pressé de répondre à cette demande de sécurisation.

Brittany Ferries : juste un premier pas

Le 15 septembre, le député du Morbihan, Paul Molac, a interpellé le gouvernement à propos de l'avenir de la Brittany Ferries.

« **L**a Brittany Ferries doit, selon son président, affronter la pire crise de son histoire », a alerté le député du Morbihan. « Le confinement a cloué à quai la flotte. Ensuite, depuis le 15 août et la décision unilatérale du Royaume-Uni d'imposer une quatorzaine à l'ensemble des personnes arrivant de notre pays, la reprise du trafic a été stoppée nette. Sept bateaux sur douze ne circulent pas et des milliers de collaborateurs sont au chômage partiel. Enfin, l'entrée en vigueur du Brexit au 1^{er} janvier, avec ou sans accord, laisse planer de nombreuses incertitudes sur l'avenir ».

« Pour passer ce cap extrêmement difficile, nous avons décidé de rembourser l'intégralité des cotisations salariales, comme le demandent

les professionnels de Brittany Ferries, pour l'exercice 2021. Cela représente un engagement de l'ordre de 15 millions pour cette seule compagnie », a répondu le premier ministre tout en précisant que Bruno Le Maire et lui-même avaient saisi le Comité interministériel de restructuration industrielle – CIRI – pour prendre des mesures structurelles mais sans en préciser ni la nature, ni le montant.



Tous unis derrière la Brittany Ferries

« Cette mesure est un premier pas mais ne suffit pas », a immédiatement réagi le président du Conseil régional. « L'enjeu est clairement le sauvetage de Brittany Ferries par des mesures fortes, inscrites dans la durée, à la hauteur d'une situation exceptionnellement difficile. La réglementation européenne le permet, le gouvernement doit donc continuer à travailler sur le dossier et doit en prendre toute la mesure. »

« Là où l'État n'annonce que 15 millions d'euros en 2021, nous confirmons, Régions Bretagne et Normandie, notre engagement à contribuer au plan de sauvetage à hauteur de 85 millions d'euros. Nous soumettrons le dossier à nos assemblées, dès le mois d'octobre », a rappelé Loïg Chesnais-Girard.

« Nous le devons pour les salariés, pour la défense du pavillon France, pour assurer notre présence sur le transmanche. Soyons tous unis derrière la Brittany Ferries. »

Autoroutes : les propositions des sénateurs socialistes

Le Sénat vient de présenter le rapport de la commission d'enquête sur le contrôle, la régulation et l'évolution des concessions autoroutières. Les sénateurs socialistes et républicains, se sont abstenus lors du vote sur ce rapport. Ils pointent des désaccords quant aux recommandations émises par le rapporteur sur l'« après 2036 ».

Pourtant, ce rapport démontre l'existence d'un déséquilibre majeur entre les contractants, en faveur des concessionnaires. En effet, les projections effectuées prouvent, sans contestation possible, le surprofit que vont empocher les concessionnaires d'ici à la fin des contrats. Ils sont évalués par la commission d'enquête à environ 40 milliards d'euros. Très concrètement, la rentabilité des concessions va doubler sur la période 2020-2036 comparativement à la période 2005-2020 pour atteindre des niveaux indécents.



Des niveaux de rentabilité indécents

Le groupe socialiste au Sénat regrette que, compte tenu de tous ces éléments, le rapporteur se contente d'inviter les concessionnaires à rediscuter leur engagement, a fortiori dans le contexte économique et social sans précédent que connaît notre pays.

Les élu.es socialistes demandent au contraire la mise en place d'une conditionnalité des soutiens publics, notamment sur le plan environnemental

d'une part et d'une réflexion sur la pertinence de prélèvements exceptionnels sur de tels niveaux de recettes indues.

De plus, ils regrettent que l'examen rigoureux des conséquences d'un retour en régie n'ait pas été mieux intégré, sans doute lié à la cohérence d'approche du rapporteur et de sa conviction profonde des vertus du marché, au rapport. Ces possibilités ont été balayées trop rapidement par la commission d'enquête.

« Nous n'entendons pas en rester là », ont prévenu les sénatrices et sénateurs socialistes qui vont, une fois passées les élections du 27 septembre, avancer des propositions pour réaffirmer l'urgence d'une maîtrise publique moderne des services publics, instaurer de nouvelles relations contractuelles entre les gestionnaires des infrastructures de transports et la puissance publique, mieux prendre en compte les usages différenciés des autoroutes.

5G : le débit fait débat

Fabrice de Comarmond

Le déploiement de la 5G mérite mieux que le débat caricatural que tente d'instaurer Emmanuel Macron entre les tenants du progrès et les « Amish », nous explique le secrétaire national du PS au Numérique, Fabrice de Comarmond.

celles et ceux qui disposent de bons débits et savent utiliser internet et celles et ceux qui ne maîtrisent pas les outils ou qui ne sont pas connectés.



Beaucoup de questions liées notamment au respect de la vie privée et au droit à l'anonymat se posent déjà et on dispose de nombreuses études qui démontrent que nous sommes déjà tracés et que nos données sont commercialisées. Cependant, avec une technologie dix fois plus puissante elles vont se poser avec beaucoup plus d'acuité. La 5G permettra le développement de la vidéosurveillance et de la reconnaissance faciale.

On sent bien que le gouvernement veut aller vite mais compte tenu des répercussions qu'aura la 5G dans la vie quotidienne de chacun, il est indispensable de prendre le temps de bien réfléchir aux conséquences. Aujourd'hui, il faut considérer le déploiement des réseaux numériques sous l'angle de l'aménagement du territoire car ils sont aussi structurants que le furent les autoroutes ou les voies ferrées.

Cap Finistère : Les enjeux financiers sont considérables.

Fabrice de Comarmond : Pour donner une idée de la puissance des GAFAM, il faut savoir que le budget recherche et développement d'Amazon s'élève à 36 milliards de dollars. C'est à peu près l'équivalent du programme européen Horizon 2020 qui s'étale de 2018 à 2020. Nous n'arrivons toujours pas à faire payer à ces Multinationales le juste impôt dont elles doivent s'acquitter dans les pays où elles réalisent leurs profits.

Cap Finistère : C'est pour approfondir toutes ces questions que le PS a décidé d'organiser une série d'auditions ?

Fabrice de Comarmond : Absolument. Nous voulons d'abord rappeler que nous avons le temps. Si la 5G doit se déployer, ça ne sera pas avant 2023 ce qui nous laisse le temps d'affiner les études et de permettre au maximum de citoyens de s'emparer de ces enjeux qui auront des impacts dans tous les aspects de notre vie quotidienne. Nous allons donc procéder à des auditions d'experts à l'image de ce que nous avons déjà fait pour l'éducation ou l'uberisation du travail. Et nous invitons tous les élu.es, socialistes, maires et parlementaires, à organiser aussi des débats citoyens sur cette question.

Notre objectif est d'apporter des propositions afin que la technologie soit au service du progrès humain et accessible à tous.

Cap Finistère : D'abord, qu'est-ce que la 5G et que peut-elle nous apporter ?

Fabrice de Comarmond : Il s'agit de la 5^e génération de réseau mobile. Cette technologie associe deux fréquences différentes. Des basses et des très hautes. C'est la 4G mais en plus rapide. Cette technologie permettra l'émergence des smart cities avec des systèmes de vidéosurveillance connectés, des visioconférences, la télémédecine et une multitude d'objets connectés dont les voitures.

Cap Finistère : Et donc, il faut très rapidement développer la 5G ou revenir à la lampe à huile ?

Fabrice de Comarmond : Bien sûr que non. C'est bien plus compliqué et les enjeux sont multiples. Ils touchent à la santé, à la souveraineté des États, à l'aménagement du territoire, aux respects des libertés, à la protection de l'environnement...

La 5G peut permettre de réels progrès notamment dans le domaine médical avec la télémédecine. Mais il convient, avant d'équiper tout le pays, de bien mesurer toutes les conséquences. D'abord, sur la santé humaine. Les basses fréquences, sauf pour les personnes électrosensibles, ne posent pas de problème. Mais, nous ne pouvons pas être aussi affirmatifs pour les hautes fréquences. L'ANSES le reconnaît elle-même et demande d'approfondir les études.

Ensuite, la 5G nécessite de plus petites antennes, mais plus nombreuses que la 4G. Aujourd'hui elles émettent en permanence, alors que la 5G ne fonctionnera qu'à la demande. Mais, elles demandent plus d'énergie. Or, on ne sait pas encore si cela suffira à réduire la consommation énergétique globale ou si, au contraire, elle augmentera.

Nous devons aussi nous poser la question : à qui profitera la 5G ? Car, aujourd'hui en France tout le monde ne dispose pas encore de la 4G. Les zones faiblement peuplées n'intéressent pas les opérateurs pour des questions de rentabilité. Or, il y a fort à craindre que les investissements pour le déploiement de la 5G se fassent au détriment des zones qui sont déjà délaissées. Il convient donc, surtout après la période de confinement, de nous poser la question de la fracture numérique qui s'accroît entre



27 septembre
Élections Sénatoriales
à Quimper.

6 octobre



18h30 : Assemblée
générale de l'UESR au
local du PS à Brest.

Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1325 - Vendredi 25 septembre 2020
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

 Abonnement papier

 Abonnement numérique

..... @

Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
ADFFFPS

